

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT CHRIST BRIOST

Envoyé en préfecture le 17/10/2022
Reçu en préfecture le 17/10/2022
Publié le 
ID : 080-218006609-20221006-DEL_02_061022-DE

Séance du 6 octobre 2022

Délib. n° 02/061022

L'An deux mil vingt deux, le six octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël BELLARD, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 11

Présent(s) : 10

Pouvoir(s) : 1

Date de convocation :

22/09/2022

Secrétaire de séance :

Julien BURLAT

Etaient présents :

Mr Joël BELLARD	Mr Renaud LABRUYERE	Mr Pierre LEPOIX
Mr Julien BURLAT	Mr Arnaud BIGOT	Mr Maxime DEVAUX
Mme Mylène LESTURGEZ	Mme Vanessa LECAT	Mme Brigitte GRIMAUZ
Mme France SZAREK		

Absent(s) excusé(s) : Mme Brigitte GRIFFON

Pouvoir(s) : Mme Brigitte GRIFFON à Mme Vanessa LECAT

Objet : **DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC EFFECTUÉS
PAR LA FDE 80 (Fédération Départementale d'Energie de la Somme)**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à la pose de 14 points lumineux neufs rue des Etangs de la Commune.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de **22 480,00 € TTC**.

La Fédération Départementale d'Energie de la Somme propose une convention avec la commune pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

• Détail des montants pris en charge par la Fédération	
✧ 20 % du coût HT dans la limite des dépenses.....	2 762,00 €
✧ 50 % du coût HT des travaux de rénovation d'armoire de commandes et de mise aux normes du réseau.....	1 946,00 €
✧ La maîtrise d'œuvre (7 % du coût HT des travaux).....	1 239,00 €
✧ La TVA sur les travaux.....	3 540,00 €
Montant total pris en charge par la Fédération.....	9 487,00 €
• Aide de 40 % du Département de la Somme..... <i>(sous réserve de disponibilité)</i>	7 080,00 €
• Contribution de la Commune.....	5 913,00 €
TOTAL TTC.....	22 480,00 €

Monsieur le Maire précise que cette opération permettrait à la Commune de moderniser l'éclairage public et de réduire la consommation d'énergie et les coûts de maintenance.

Par convention entre le Conseil Départemental et la Fédération, l'aide départementale serait déduite par la Fédération du restant à charge des collectivités adhérentes à la Fédération.

Après avoir pris connaissance de l'évaluation sommaire des coûts ci-dessus, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'estimation de la Fédération Départementale de la Somme présentée ci-dessus, afin qu'elle puisse engager les études détaillées permettant d'établir les coûts précis de réalisation de l'opération et solliciter l'aide du Conseil Départemental.

Certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Joël BELLARD

